



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES YVELINES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

COMMUNE DE FEUCHEROLLES

CONSEIL MUNICIPAL
2 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

Effectif légal : 23
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 22

L'an deux mil vingt et un, le deux mars à huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-cinq février, s'est réuni en distanciel sous la présidence de Patrick LOISEL, Maire.

Etaient présents :

LOISEL Patrick, VARILLON Katrin, DELAMAIRE Michel, LEPAGE Martine, LEMAITRE Bernard, BRASSEUR Martine, MOIOLI Jean-Baptiste, LE GALL Caroline, MAYSOUNABE Nathalie, GIEN Michel, PENNAMEN Alexia, BURTIN Marie-Claude, THUILLIER Gilles, CALMELET Madeline, TASSIN de NONNEVILLE Nicolas, LE NEN Marie-Christine, DEKEYREL Yves, formant la majorité des membres en exercice,

Absents ayant donné pouvoir :

JOURDAN Guy, pouvoir à Jean-Baptiste MOIOLI
de FRAITEUR Margaret, pouvoir à Katrin VARILLON
XISTE Bruce, pouvoir à Patrick LOISEL
BERTHE de POMMERY Etienne, pouvoir à Patrick LOISEL
Marianne DEPIERRE, pouvoir à Yves DEKEYREL

Absente :

INDUNI Nathalie

* * * *

Monsieur Patrick LOISEL procède à l'appel des membres du Conseil municipal. Il constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Madame Christine LE NEN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2021

02/03/2021 - N°1 : CREATION D'UN DISPOSITIF D'AIDE EXCEPTIONNELLE COMMUNALE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE A DESTINATION DES ETABLISSEMENTS ELIGIBLES DE LA COMMUNE DE FEUCHEROLLES

Sur le rapport de Monsieur Patrick LOISEL,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la création d'un dispositif d'aide exceptionnelle communale à l'immobilier d'entreprises à destination des établissements éligibles de la Commune conformément au règlement en annexe de la présente délibération,
- APPROUVE le règlement annexé à la présente délibération relatif au dispositif d'aide exceptionnelle communale,
- AUTORISE le Maire de Feucherolles à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette aide exceptionnelle.

La séance est levée à 8h45

Le Maire,

Patrick LOISEL

